BREXIT 12.12.2019 LA MÈRE DE TOUTES LES ÉLECTIONS

La volonté du peuple d'en finir

Publié le 11 novembre 2019

* * * * * *

***Avertissement au lecteur**: ceci n'est pas une analyse prospective des implications du Brexit. Après 8 essais depuis 2015 sur la place du Brexit dans les relations internationales et européennes contemporaines, j'ai pris le parti, cette fois , de me limiter à une simple chronique évènementielle. Je rejoins temporaire- ment la position du Times de Londres qui a décidé de renoncer à prédire les issues liées au Brexit car, étant inédites et irrationnelles, elles sont par nature imprévisibles.*

Une chronologie succincte du Brexit est jointe (lien ci-après) :

https://www.slideshare.net/PhilippeDarmuzey/brexit-chronologie-2016-19-192836909

Brexit story**: *En bref, ceci est le neuvième volet de notre observation du Brexit depuis 2015... Où l'on note que Boris Johnson n'a toujours pas mené à bonne fin le rerait du Royaume-Uni de l'UE. Malgré son serment, il n'est pas mort le nez dans le ruisseau au soir du 31 octobre 2019. Le peuple britannique donnera-t-il le 12 décembre aux Conservateurs qui l'ont entrainé dans cette crise la majorité requise pour faire ratifier un Brexit dur ? Ou bien faudra-t-il rebrousser chemin vers l'inconnu politique et l'irratrappable temps perdu du plus grand malentendu européen du XXIè siècle ?***

DÉRIVE D'AUTOMNE AU ROYAUME UNI

Au quatrième automne du Brexit, la crise constitutionnelle et politique qui sape les fondations de la démocratie parlementaire britannique a atteint son paroxysme. Un jugement historique sans précédent de la Cour suprême du Royaume Uni, le 24 septembre 2019, a déclaré illégale la suspension du Parlement par le Premier Ministre Boris Johnson. Les 11 juges de la Cour Suprême ont ainsi unanimement donné un coup d'arrêt à la dérive institutionnelle délibéremment alimentée par le dernier Premier Ministre d'un parti conservateur en voie de radicalisation forcée sur le chemin sans accord (No Deal) d'un retrait de l'UE. Pour autant, ce frein à la dérive constitutionnelle n'a pas endigué le jusqu'au-boutisme politique de l'Exécutif britannique.
Premier Ministre par accident à la suite de la démission de Theresa May, Boris Johnson, longtemps inspirateur de la ligne la plus dure des partisans d'un retrait radical de l'UE, est aujourd'hui mu par deux pulsions : son ambition personnelle d'occuper durablement son poste ; la nécessité de s'engager avec les conservateurs radicaux dans une aventure politique qui seule pourrait lui donner une chance de survie en chassant sur les terres du « Brexit Party » populiste de Nigel Farage à l'occasion d'élections générales anticipées désormais programmées pour le 12 décembre 2019. Cette longue descente aux enfers par un aveugle enfermement politique a marqué le compte à rebours qui s'est égrenné entre le Sommet européen du 17 octobre et la deuxième date du Brexit le 31 octobre 2019. Les européens , devant l'incapacité institutionnelle et politique de Boris Johnson à faire ratifier le nouvel accord par le parlement britannique, ont accordé au Royaume Uni, à sa demande, une nouvelle extension de la date du retrait au 31 janvier 2020 en raison des circonstances politiques.

Dans ses deux mois et demi au pouvoir, Boris Johnson, a perdu ses 7 premières batailles parlementaires, enfreint la loi en suspendant le Parlement et induit la Reine en erreur. Il a persisté et signé en affirmant urbi et orbi qu'il mourrait le nez dans le ruisseau si le Royaume Uni ne sortait pas de l'UE le 31 octobre. Il a affiché sa tranquillité politique devant le risque de pousser les européens à une impasse sans accord. Peu, en effet, ont cru qu'il était sérieux lorsqu'acculé par le Parlement et le jugement de la Cour, il a présenté à Bruxelles des propositions de compromis techniquement irréalistes sur la question de la gestion de la frontière irlandaise (backstop). Ainsi va le monde selon Boris Johnson, prêt à tout pour la seule survie de la ligne politique dure des « brexiteers », seule chance de sa propre survie à travers la mortifère consanguinité de Tories prêts à sacrifier l'intérêt national sur l'autel d'un parti sectarisé.

CASCADE D'AVATARS

Le Brexit à consommé 3 Premiers Ministres, une trentaine de Ministres , fait démissionner des dizaine de Députés, épuisé un nombre incalculable de hauts fonctionnaires, négociateurs et diplomates sous le leadership de David Cameron et Theresa may. Depuis l'arrivée au pouvoir de Boris Johnson 25 ministres et députés sont partis, ont démissionné ou ont été limogés. Au 41è mois de la crise, la gangrène du corps malade s'est propagée dans tous les organes, elle a atteint les centres vitaux du logiciel démocratique, contaminé les symboles de la royauté et entrainé dans sa crise l'implication sans précédent de la plus haute instance judiciaire du pays, la Cour suprême. Les juges ont condamné l'Exécutif pour sa suspension illégale du Parlement.

Avec la démission de Theresa May et la nomination de Boris Johnson comme PM, la cascade des avatars de l'exécutif conservateur n'a cessé de charier son flot quotidien.

Yellowhammer

Un exemple de la panique ambiante est la confusion autour de l'opération 'Yellowhammer', le plan de mesures du gouvernement basé sur l'analyse des conséquences attendues d'une sortie de l'UE sans accord le 31 octobre. Pressé de publier le contenu de ce document, le Gouvernement indiqua d'abord qu'il était en cours de mise à jour. Puis la version publiée en Septembre s'avéra inchangée et peu propice à rassurer les citoyens devant l'affichage brutal de la liste des perturbations prévisibles sur une période entre 3 et 6 mois, dans le secteur des transports, la distribution des médicaments, des denrées alimentaires, la pénurie de carburant, d'électricité en Irlande du Nord, les droits de pêche, les services sociaux etc.

Westminster et Downing Street en gerre

La guerre des institutions a été déclarée ouvertement et ne pouvait s'achever (momentanément) qu'avec la tenue d'élection générales. Elle fut patiemment alimentée par les annonces provocatrices du Premier Ministre écartelant le parlement entre son choix assumé d'une option de sortie sans accord et les informations contradictoires concernant des négociations en cours avec Bruxelles. L'escalade polémique devait atteindre son paroxysme avec la décision de suspendre le Parlement pour 5 semaines au moment le plus critique de la crise, cette décision déclenchant en représaille la saisine de la Cour Suprême et la confirmation de son illegalité. Autre bataille dans cette guerre, celle de l'illégalité du 'no deal' votée par la Chambre des Communes à travers la loi Benn. Cette loi à son tour piétinée par le Premier Ministre au cri d' « acte de reddition » ou de trahison. Boris Johnson avait auparavant vu son Attorney General Geoffrey Cox attiser la vindicte des parlementaires en proclamant à Westminster la « mort de ce Parlement ».

La Reine dans l'arène

Le Premier Ministre a aussi fait vasciller la stabilité des principes de ma monarchie parlementaire en mêlant la Reine à sa stratégie de neutralisation du parlement. Il l'a induite en erreur en travestissant la justification profonde de la proposition de suspension du Parlement (il ne fait en effet plus aucun doute a posteriori que son dessein était d'avoir les mains libres dans les derniers jours de négociations/interaction avec l'UE avant le 31 octobre). C'est un "crime de lèse majesté" de compromettre l'institution royale dans un acte de défiance à l'égard du Parlement, seul souverain et gardien des règles non écrites de la « mère de toutes les démocraties ».

Mais, M. Johnson n'a pas hésité non plus à laisser son entourage politique propager la rumeur qu'il mettrait la Reine au défi de le limoger plutot que de démissionner de son poste afin de d'accomplir la promesse du Brexit le 31 octobre. Il prétendait aussi qu'il ne se retirerait pas si ses propositions étaient rejetées par l'UE et si les députés essayaient de le destituer afin d'éviter le 'no deal'. Des proches collaborateurs ont même avancé qu'il "squatterait" à Downing street si une motion de confiance était votée contre son gouvernement par le Parlement et si un autre Premier Ministre était désigné pour expédier les affaires courantes.

La presse et les media se demandent donc si un Premier Ministre britannique a jamais accompli autant de "prouesses" en si peu de temps. Depuis sa prise de fonctions, le 24 juillet, il a perdu la fragile majorité de Theresa May, exclu du parti conservateur le petit-fils de Winston Churchill et 21 autres députés de la "majorité", subi l'humiliation d'une visite baclée au Luxembourg et la démission de son jeune frère Jo .

Sectarisation des Tories

L'inquiétude autour de l'évolution du parti conservateur dans sa conduite du processus du Brexit se fait sentir même de l'intérieur du parti. Alors que les observateurs politiques extérieurs évoquaient déjà depuis le lendemain du referendum de 2016 un processus de radicalisation, on parle maintenant de véritable « sectarisation ». Après avoir évincé du parti les 21 députés rebelles qui ont voté la loi passée pour bloquer le Brexit sans accord (« no deal »), Boris Johnson s'était justifié devant son cabinet en se présentant comme « le Premier Ministre conservateur le plus libéral depuis des décennies ». L'édition britannique du Huffingtonpost citait en septembre dernier le mécène russe Alexander Temerko qui a donné au parti Conservateur plus d'1 million de Livres £ . Temerko estime que sous l'emprise de Boris Johnson, le parti est devenu une « secte religieuse politique » avec « pour seul dieu Brexit » et Dominic Cummings, le chef de cabinet de Johnson, son « archevêque » à la tête d'une véritable « inquisition » [2].
Dans un tel contexte de décadence politicienne, comment le citoyen ordinaire s'y retrouverait-il ? Etait-ce bien opportun pour un autre grand responsable conservateur de la crise, David Cameron, de publier ses mémoires le 14 septembre dernier et d'y décrêter que "(Boris) Johnson and

(Michael) Gove se sont comportés de manière inqualifiable" pendant la campagne précédent le referendum ? [3]

INSULARITARISME

Le délire d'automne qui a colonisé les cerveaux fiévreux des derniers représentants du Parti conservateur ne peut trouver d'explication que dans un simple néologisme : "insularitarisme".
Longtemps ancrée dans la culture politico-sociétale des politiciens britanniques, la notion de séparation et d'exclusion entre les îles britanniques et le continent a coincidé avec la période de domination mondiale du Royaume Uni et son influence économique, intellectuelle et culturelle globale à travers une grandeur coloniale et impériale aujourd'hui perdue. Le processus du Brexit exacerbe la crise de nerf du parti conservateur, muée en délire paranoiaque sur le thème de la grandeur passée. Nicholas Boyle, professeur à l'Université de Cambridge assimile le Brexit à une dépression nerveuse collective du « peuple anglais, rêvant encore d'empire, (*qui*) n'a jamais appris à traiter les autres sur un pied d'égalité » [4]
Le parti conservateur est au cœur de cette dépression. Phil Hammond, le respecté Chancelier de l'échiquier sortant et « démissionné » parmi ls 21 députés rebelles a annoncé qu'il ne se représentait pas aux élections de décembre. Il a évoqué le grave malaise actuel de son parti « de radicaux » dans le Sunday Times du 28 septembre où il écrit « ce parti …(que) j'ai rejoint comme étudiant…souffre d'une convulsion qui le rend méconnaissable à mes yeux »[5]
Quelque soit l'issue de la campagne électorale en cours, en s'enfermant dans sa stratégie jusqu'au-boutiste, Boris Johnson est devenu le Premier Ministre non-élu au suffrage universel, défiant les institutions, la loi et les juges, d'un parti conservateur qui a basculé dans le radicalisme.

LE DILEMME DES EUROPÉENS

Face aux intransigeances des 'Brexiteers' obligeant Theresa May à imposer dans les négociations les lignes rouges d'un Brexit dûr, les européens avaient accepté un compromis sur un accord de

retrait (« withdrawal agreement ») protégeant l'intégrité du marché unique et de l'accord du Vendredi Saint (« Good Friday agreement » de 1998 en Irlande) par la seule clause de sauvegarde (« backstop ») de contrôles possibles (filet de sécurité) sur la frontière irlandaise jusqu'à la conclusion d'un accord commercial à long terme (Libre échange ou autre) devant régir les relations futures après le Brexit.

Le risque des derniers jours de la négociation entre Bruxelles et le Premier Ministre britannique minoritaire d'un pays et d'un parti en crise, était pour l'UE d'accepter un compromis sur une proposition trompeuse qui était au mieux destinée à servir d'alibi au parti Conservateur pour faire porter aux européens la responsabilité du « No deal ». Un No Deal qui servirait ensuite la survie du parti conservateur « brextrémiste » lors d'élections anticipées à venir en Novembre ou Décembre. C'est au jeu pervers du blâme (« blame game ») que s'est essayé M. Johnson dès l'issue de son entretien téléphonique, le 7 octobre, avec la Chancelière Angela Merkel, longtemps crainte et moquée par Theresa May, puis rentrée en grace par son influence et ses propos modérés dans les moments de tension de la négociation avec les 27. Mme Merkel, souvent approchée par les britanniques, ne s'est montrée sans doute que très peu empressée à servir de porte voix aux dernières propositions du gouvernement Johnson. Mais que dire d'un accord sur un compromis qui aurait sacrifié à terme le dernier rempart de l'intégrité du marché unique et de l'Union douanière. Que dire d'un accord qui serait loin d'emporter la garantie d'une ratification parlementaire dans une chambre des communes fragmentée ? D'un accord remettant en question par un mécanisme technique expérimental inédit, l'ultime clause de sauvegarde (backstop) des règles du marché unique sur la frontière irlandaise et la stabilité politique et sociale de l'île d'Irlande ?

Boris Johnson, allait-t-il vraiment enfreindre une nouvelle fois la loi britannique en refusant une nouvelle extension du délai d'entrée en vigueur du Brexit et en provoquant le no deal ?
La balle a été perfidement renvoyée à l'UE par le Premier Ministre britannique provocateur, manipulateur, mais aux abois. Néanmoins, il n'y avait aucune raison à long terme pour les européens de craindre de ce Premier Ministre "hors jeu" , en guerre avec son parlement et l'autorité judiciaire, la menace du No Deal ? La loi Benn (du nom du Député Travailliste Hilary Benn qui l'a fait voter) déclare illégale une sortie de l'UE sans accord. Bien qu'il ait dénoncé cette loi comme un acte de reddition (« Surrender Act »), Boris Johnson pouvait difficilement poursuivre sa stratégie de provocation en refusant une nouvelle prorogation du délai du Brexit au-delà du 31 Octobre en cas d'impasse dans les négociations ou de blocage du processus de ratification à la Chambre des Communes. Il a répété à l'envi qu'il préférait "mourir dans le fossé" ("die in the ditch"). Mais il a dû mesurer très méticuleusement les risques qu'il encourait avec son gouvernement minoritaire en s'exposant à un nouveau jugement de la Cour Suprême du Royaume s'il forçait la sortie du Royaume Uni sans accord.

D'UN DEAL A L'AUTRE, "SAME DIFFERENCE"

Quoi de nouveau dans l'accord obtenu par Boris Johnson ?

Volontairement retardant le moment de la renégociation, le nouveau Premier Ministre en place en juillet 2019, n'a pu obtenir qu'une modification limitée de l'accord de retrait. Le "backstop", désormais tabou et diabolisé, a été remplacé par de nouveaux arrangements douaniers et une frontière règlementaire entre l'Irlande du Nord et la Grande Bretagne (Ecosse, Pays de Galles, Angleterre). Dés qu'ils entrent en vigueur, le Royaume Uni pourra signer et mettre en oeuvre ses propres accords commerciaux avec les autres pays du monde. Plus spécifiquement, des biens/marchandises entrant en Irlande du Nord en provenance de la Grande Bretagne auront à payer les taxes à l'importation UE (tarif douanier) et ces taxes seront remboursées si les marchandises restent en Irlande du Nord (et ne sont donc pas acheminées en République d'Irlande).

<u>Comment fonctionnerait le mécanisme douanier</u>*:*

ce qui se passerait quand une entreprise d'Irlande du Nord importerait des biens en provenance du reste du Royaume-Uni qui 'risquent' d'entrer ensuite dans l'UE…

Le reste de l'accord de Theresa May n'a pas été essentiellement modifié et comprend toujours les dispositions agréées concernant: (1) les droits des citoyens de l'UE résidant au Royaume-Uni et des citoyens britanniques residant sur le territoire de l'UE; (2) le règlement financier de la facture de sortie du Royaume-Uni d'un montant initial de £39 milliards (environ 50 Milliards €). La Déclaration politique qui couvre les principes de la future relation entre le Royaume-Uni et

l'UE a également été revue visuellement pour inclure la référence spécifique à un accord de libre échange. Mais cette déclaration, malgré les commentaires politiques, reste trés générale, non contraignante et sera l'objet de toutes sortes de difficultés pour arriver à un cadre commun opérationnel au cours des longues années à prévoir pour la normalisation des relations post-brexit.

Concessions mutuelles et asymétriques

C'est probablement Boris Johnson qui a dû faire la concession la plus grande en acceptant la demande de l'UE qu'il ne puisse y avoir de contrôles douaniers ou règlementaires frontaliers de quelque sorte sur l'île d'Irlande. Cela signifie que, selon ce plan, il y aura des contrôles et vérifications au sein du Royaume-Uni, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. Boris Johnson avait lui-même déclaré précédemment que cette proposition était inacceptable et le Democratic Unionist Party d'Irlande du Nord continue à s'y opposer formellement. Cette situation aura des séquelles après les élections du 12 décembre car elle rappellera dans le processus de ratification de l'accord de M. Johnson, s'il reste au pouvoir, la réalité incontournable que l'Irlande du Nord ne sera désormais plus que partiellement dans le territoire douanier du Royaume-Uni.
Pour l'UE, il y a plusieurs raisons de ne pas se plaindre des changements concédés. La plupart (95%) des avancées positives de l'Accord avec Theresa May sont maintenues et seront sécurisées : droits des citoyens; chèque; recours actuels devant la Cour de justice de l'UE; données personnelles des citoyens de l'UE stockées au Royaume-Uni. Pour l'UE, si l'Irlande du Nord est dans le territoire douanier du Royaume-Uni, en réalité ce sont les procédures douanières de l'UE qui s'appliquent même si cela ne semble pas être le cas en raison des exemptions, des rabais et des ajustements. La protection physique du marché unique sera garantie contre les infractions à la réglementation par les recours devant la Cour de Justice de l'UE, toujours compétente.
Une seule concession majeure est commune aux deux parties: le risque que l'accord Johnson ne trouve pas de majorité au Parlement qui sortira des élections de décembre…

12 DÉCEMBRE 2019: LA MÉRE DE TOUTES LES ÉLECTIONS

démocratie de façade ?

Entre l'accord conclu avec l'UE par Theresa May et celui obtenu à l'arraché par Boris Johnson, puis laissé au bord du fossé de Westminster, il n'y a donc que peu de différences en dehors de l'abandon symbolique du concept désormais tabou de 'backstop' sur la frontière irlandaise.
Ni Theresa May, ni Boris Johnson n'ont pu déjouer la manoeuvre parlementaire interdisant par la loi une sortie de l'UE sans accord. Les Conservateurs se présentent donc aux élections du 12 décembre en position ambiguë malgré leur avance virtuelle encore affichée dans les sondages.

Mais que sera in fine le vote des britanniques épuisés moralement par un processus de retrait de l'UE qui n'en finit pas ? Comment réagiront-ils à l'incapacité factuelle de 3 Premiers Ministres conservateurs successifs de tenir leur promesse de mener à son terme ce qui est devenu le grand chantier politique de la décennie ? Quelle évaluation feront-ils de l'engagement de conduire le Royaume Uni depuis le referendum de 2016 sur la voie d'une redéfinition de ses liens avec l'Europe et d'une aspiration annoncée au statut d'acteur global hors de l'UE ?

L'enjeu de cette échéance électorale est considérable, pas seulement pour les britanniques. Les européens aussi peuvent en appréhender les conséquences dans tous les cas de figure. Si les conservateurs de Boris Johnson, l'emportent, ils rassureront provisoirement ceux qui souhaitent en finir avec la ratification de l'accord sur le Brexit. Mais une nouvelle majorité conservatrice ne fera pas oublier que le choix d'un Brexit dur, aux implications initialement méconnues par l'électorat, aura des conséquences économiques et sociales plus douloureuses des deux côtés du Channel. Par ailleurs, l'onde de choc sociétale du Brexit est loin d'avoir terminé son action et la 'durabilité' d'un éventuel nouveau gouvernement Johnson est loin d'être garantie. Cela augure mal des conditions de négociation et de mise en œuvre de la future relation Royaume-Uni-UE qui promettent d'être à la mesure des difficultés rencontrées autour de l'accord de retrait et sa ratification. N'oublions pas que le pays qui est en passe de sortir de l'UE est en proie à une crise politique sans précédent. Et la « Brexit fatigue » est probablement un facteur décisif à anticiper dans les résultats des élections. Les britanniques veulent en finir.

L'alternative d'une défaite des conservateurs n'est pas non plus le fleuve politique tranquille que pourraient attendre les partisans d'un Brexit contôlé et plus doux ou même ceux d'un nouveau referendum qui annulerait la décision de sortie de l'UE. Les programmes des autres partis en présence --travaillistes de Jeremy Corbyn, Démocrates-Libéraux de Joan Swinson alliés du SNP écossais, Brexit Party de Nigel Farage-- n'offrent pas une alternative simple à une majorité conservatrice. Et il n'est plus possible, à cette profondeur d'ancrage de la crise, de raisonner en terme binaire pour ou contre le retrait de l'UE. Quelle que soit la majorité alternative qui émergerait après le 12 Décembre, le long chemin douloureux qui a déjà été parcouru ne permettra plus au système politique britannique de revenir totalement en arrière.

BREXIT ET APRÈS ?

23 juin 2016, 8 juin 2017, 12 décembre 2019, 31 janvier 2020… 2030 : les échéances se succèdent, l'horizon d'un après-Brexit continue de s'éloigner.

A **long terme**, le Brexit est perçu par le public comme un processus qui n'en finit pas. Comme un virus mutant inconnu de la science (politique), il ne cesse de transformer les conditions de son traitement. Les multiples échéances qu'il a générées jusqu'à ce jour sont autant d'étapes qui rendraient encore plus absurde un retour en arrière…

Dans son éditorial du Point du 24 janvier 2019[6], Nicolas Baverez écrit « En tant que laboratoire du populisme du XXIè siècle, le Brexit illustre les ravages qu'il inflige aux nations et aux peuples qu'il prétend servir : les promesses de « *take back control* » aboutissent à une impasse « *out of control* ». Sortir de l'impasse du Brexit serait déjà un grand pas vers la sortie de la crise profonde qui fragmente peut-être pour longtemps l'unité nationale britannique.

Mais, nous nous répétons[7], entrel le Royaume-Uni et l'UE, il faudra bien plus que les trois années et demie déjà passeées pour fixer les conditions de mise en oeuvre de leur association future au-delà du 31 janvier 2020, voire même après une transition de deux ans supplémentaires à l'horizon 2022. C'est bien le temps long dont les nouvelles générations de citoyens auront besoin pour juger si les défis du monde qui se profilent exigent un nouveau type de solidarité européenne autour des années **2030**. Une solidarité au sein d'une Union réformée, dans laquelle le nouvel acteur Britannique, après avoir assouvi son désir de reprendre le contrôle de son destin souverain ("take back control") et évalué si le jeu en valait la chandelle, retrouverait sa place. Une place apaisée et sans réserve dont il lui reviendrait d'apprécier l'intérêt pour ses citoyens et pour l'Europe, selon le mode de consultation démocratique le plus « approprié ». Après avoir murement tiré les leçons du bon usage des instruments de la démocratie participative.

A **court terme**, une nouvelle majorité des Conservateurs de Boris Johnson reste possible mais sera-t-elle durable ? En politique, la manipulation, les promesses non tenues, voire la désinformation se paient tôt ou tard. La radicalisation d'un parti aussi. Les romains disaient: 'il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpeïenne". Boris Johnson devra s'en souvenir s'il poursuit sur la voie de la défiance démocratique où il s'est engagé. Qu'il ne s'y trompe pas, pour lui, ce que les 11 juges de la Cour Suprême, le 24 juillet 2019, ont prononcé, c'est en quelque sorte "le Jugement dernier ". Et il n'y a pas loin de la Cour Suprême à la Tour de Londres [8]…

PhD

Les sources bibliographiques de cet essai sont accessibles sur le lien ci-après :

https://www.slideshare.net/PhilippeDarmuzey/sources-bibliographie-essai-brexit-linkedin-1111-2018

[1]Voir chronologie succincte du Brexit https://www.slideshare.net/PhilippeDarmuzey/sources-bibliographie-essai-brexit-linkedin-1111-2018
[2] "Tories Have Become A 'Religious Sect' Under 'Archbishop' Dominic Cummings, Major Donor Says » Huffingtonpost, édition britannique, Politics,Arj Singh, 10. 09. 2019
[3]« David Cameron: Johnson and Gove behaved 'appallingly », BBC News, politics, 14 10. 2019
[4]"Brexit is a collective English mental breakdown/English people living on dreams of empire never learned to see others as equals » , Nicholas Boyle, Emeritus Schroder Professor of German at the University of Cambridge, Irish Times, 16 janvier 2018 ; Voir aussi « Britain's imperial

fantasies have given us Brexit », Gary Younge, The Guardian, Londres, 3 février 2018
[5]Comment| PHILIP HAMMONDI no longer recognise this party of radicals, Philip Hammond, Sunday Times 28. 10. 2019
[6]« Comment éviter d'autres Brexit- six pistes pour une sortie coordonnée de la crise britannique », Nicolas Baverez, Le Point 2421, 24 janvier 2019
[7]" Brexit, une brève histoire de la souveraineté", Philippe Darmuzey, http://noosphere.club/wp-content/uploads/2018/04/BREXIT-ARTICLE-16-04-2018-Long-Images.pdf
[8]Dans la tradition historique britannique, les hommes politiques déchus et condamnés étaient menacés ou condamnés à être envoyés à la Tour de Londres (« sent to the tower ») ;

Philippe Darmuzey
Observateur engagé